

Mesures d'atténuation du climat sonore



Une attention particulière a été portée à la présence de zones d'habitation en bordure du tracé du boulevard. Des mesures particulières d'atténuation ont été prises pour réduire le bruit généré par le passage des véhicules. Ainsi, deux buttes végétalisées et une butte-écran ont été aménagées; particularité intéressante cette dernière a été construite avec des morceaux de granit provenant de la démolition des murs de la rivière Saint-Charles.

venant de la démolition des murs de la rivière Saint-Charles.

Caractéristiques techniques

Longueur totale : 4,25 km
Coût total : 56 M\$ (27,3 M\$ - Ville de Québec et 28,7 M\$ par le Ministère des Transports du Québec)
Près de 8 % des coûts du projet ont été investis à des fins environnementales.

Tronçon sud :

2,35 km de longueur entre le boulevard Lebourgneuf et l'avenue Chauveau caractérisé par :

- 1 pont-belvédère de 106 mètres au-dessus de la rivière du Berger
- 4 bassins de rétention permettant le contrôle des eaux pluviales
- 1 tunnel pour les piétons et les cyclistes
- 1 portique / passage piétonnier dans le secteur du parc de l'Escarpement

Tronçon nord :

1,9 km entre l'avenue Chauveau et le boulevard Bastien caractérisé par :

- 1 écran sonore en blocs de granit recyclés
- 2 buttes anti-bruit
- Mise en valeur du marais par l'aménagement d'un sentier et des passerelles
- 3 bassins de rétention permettant le contrôle des eaux pluviales

Boulevard Robert-Bourassa

Un
boulevard
urbain
intégré
au milieu
naturel



Description du projet

Le projet consistait à construire un boulevard à quatre voies, deux par direction, séparées par un terre-plein central qui comprendra une plantation d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces entre les boulevards Lebourgneuf et Bastien. Une plantation d'alignement soulignera les abords du nouveau boulevard.

Le premier tronçon s'étalant entre le boulevard Lebourgneuf et l'avenue Chauveau comptera trois intersections à partir desquelles des rues desserviront les quartiers périphériques. L'accès au boulevard se fera uniquement par celles-ci. Dans le deuxième tronçon, entre l'avenue Chauveau et le boulevard Bastien, trois autres intersections seront aménagées pour donner accès aux secteurs résidentiels en périphérie.

Intégration au milieu naturel



Le projet a fait l'objet de mesures d'intégration au milieu naturel très innovatrices.

En premier lieu, la gestion des eaux de drainage provenant de la chaussée se fait à travers une série de bassins construits pour, d'une part, ralentir l'écoulement de l'eau vers la rivière dans le cas de fortes pluies, et ainsi protéger les rives et

réduire la charge de polluants rattachés aux sédiments. Ces bassins sont naturalisés; ils sont plantés d'arbres et d'arbustes, etensemencés pour créer des prairies humides jouant le rôle de filtre. De plus, les bassins du parc de l'Escarpement ont été aménagés en habitat faunique avec un plan d'eau permanent.



En second lieu, des aménagements particuliers ont été planifiés pour assurer le maintien des liens pour la petite faune entre les portions d'habitats présents au sein du parc de l'Escarpement et de la rivière du Berger qui seront fractionnés par le passage du boulevard. Des passages, jumelés à un système de clôtures sophistiqué pour orienter la petite faune, ont été construits dans la section traversant le parc de l'Escarpement. Ces aménagements

sont combinés à des passages piétonniers, à des ponceaux ou au pont sur la rivière.



Dans le parc de l'Escarpement, un portique permet aux piétons de circuler sous la route sans avoir à traverser les chaussées. Il est aménagé de telle sorte que la petite faune pourra y circuler librement.

Un pont enjambe la rivière du Berger et des belvédères ont été intégrés de part et d'autre, permettant aux piétons d'admirer le paysage environnant en toute sécurité.

